



Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Président du Conseil : Manuel Stern

Début de la séance : 18h35

Ordre du jour

1. Appel
 2. Approbation de l'ordre du jour
 3. Assermentations
 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021
 5. Communications du Bureau du Conseil
 6. Communications de la Municipalité
 7. Nomination de deux suppléant·e·s à la commission intercommunale de l'APEJ
 8. Préavis no 004/2021-2026 – Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte
 9. Préavis no 005/2021-2026 – Legs Vulliez (demande d'autorisation d'aliénation de la parcelle N° 255 sise au lieu-dit "Les Goudons", demande d'autorisation de verser le prix de la vente à la Fondation La Clairière de Mies, demande d'autorisation de verser le montant de CHF 103'013.30 à la Fondation La Clairière de Mies)
 10. Préavis no 006/2021-2026 – Budget 2022
 11. Préavis no 007/2021-2026 – Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026
 12. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET-ASCOT-APEJ, SIED; ORPC et Région de Nyon)
 13. Propositions individuelles et divers.
-

M. le Président M. Stern ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous, ainsi qu'au public. Puis il rappelle les mesures sanitaires en vigueur.

1. Appel

Présent·e·s : 41

Excusé·e·s : 7

Absent·e·s : 2

Majorité : 21

2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité

3. Assermentations

Pas d'assermentation ce soir.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021

Approuvé à la majorité avec 1 abstention.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président du Conseil, M. Stern, transmet les informations suivantes :

- Le traditionnel repas de fin d'année est reporté pour les raisons sanitaires connues.
- La prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 28 février 2022.
- Les prochaines votations auront lieu le dimanche 13 février 2022.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Futurs préavis – Séance du 28 février 2022

- Concept BoxUp, partage de matériel de sports par application mobile-Crédit d'investissement.
- Réfection des toits de la salle de spectacles - Crédit d'étude.
- Renforcement des berges du Greny - Crédit d'investissement.

Programme de législature – Identité visuelle

Le programme de législature de la Municipalité étant en lien direct avec le budget et le plafond d'endettement, la Municipalité attend la validation de ces objets pour pouvoir finaliser ledit programme. Elle planche également sur une nouvelle identité visuelle.

Personnel communal

Deux nouveaux collaborateurs au service de la conciergerie ont été engagés. Il s'agit de M. Edouard Camacho, qui est au bénéfice d'un diplôme d'agent de propreté, et de M. Nicolas Vincent, qui est au bénéfice d'un CFC d'agent d'entretien et d'un certificat de responsable d'immeubles.

Plan d'affectation communal – règlement sur les constructions

Les services cantonaux ont rendu leur préavis dans le cadre de l'examen préalable du futur plan d'affectation communal et de son règlement. Diverses modifications ont été demandées par le Canton et il convient maintenant de répondre aux différentes remarques. Un rendez-vous sera prochainement organisé avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Zone artisanale – PA La Marjolaine

L'étude suit son cours. Elle doit maintenant être complétée par une étude complémentaire concernant les dangers naturels menée par un bureau spécialisé.

Collectif Smart5GFounex – dépôt d'une pétition

Fin septembre dernier, le Collectif Smart5GFounex a déposé une pétition auprès de la Municipalité. Le but de cette dernière est d'alerter celle-ci pour qu'une action globale sur ce sujet soit déployée, soit des mesures de planification, une politique de priorisation de zones, une concertation avec les opérateurs et un dialogue avec les habitants.

Une étude avait déjà été confiée au bureau Urbaplan par la Municipalité précédente en 2020, afin de disposer d'un guide mentionnant les diverses orientations possibles pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire communal. Cette étude doit être encore présentée à la Municipalité actuelle et lui permettra, dans un futur proche, de répondre aux pétitionnaires.

Repas des collaborateurs communaux

La Municipalité a pris la décision de repousser le repas des collaborateurs communaux en raison des conditions sanitaires actuelles. Elle a trouvé en effet peu raisonnable de prévoir ces moments conviviaux. Ce n'est toutefois que partie remise dès que les conditions le permettront.

Tir des Municipalités

Le traditionnel Tir des Municipalités s'est déroulé le 6 novembre dernier. Il est historiquement organisé par la Société de Tir de Terre Sainte et regroupe toutes les communes de Terre Sainte, ainsi que les anciens municipaux. Pour la 2ème fois consécutive, le trophée a été remporté par notre Commune.

Inauguration Route Suisse RC1

Après 3 ans de travaux, c'est à Founex que s'est déroulée le 9 novembre dernier l'inauguration du nouveau tronçon de la Route Suisse entre Mies et notre village, en présence des autorités locales et cantonales et notamment de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

M. L. Kilchherr, Municipal

Finances

- Retour sur la péréquation et la facture sociale définitive de 2020: CHF 189'000.00 de boni en 2021.
- Mise en place d'un système de contrôle interne, révision externe plus importante, révision intermédiaire le 16 décembre 2021.
- Dépôt d'un recours contre le décompte final de la facture sociale pour 2019 et également pour 2020 en compagnie d'autres communes de la région.
- Discussion entre les responsables des finances des communes de Terre Sainte concernant le taux d'imposition et de son évolution, le plafond d'endettement, SOS Communes et sa future application, les actions communes et échanges futurs.
- Rencontres des différents prestataires (banques, intermédiaires financiers, etc..) afin de discuter de futures collaborations. Des discussions se portent sur les intérêts négatifs.
- Le résultat projeté pour le moment en 2021 se chiffre à une perte de CHF 2.1mios (vs CH 2.8 mios budgétés).

Sports

- Participation aux premières Assises du Sport Vaudois : que fait le canton en termes de sport, comment le canton peut nous aider en termes d'infrastructures sportives et recherche de financement ?
- Participation au groupe de travail mettant en place une charte et des règles régissant la distribution des subventions par le Pot commun des Communes de Terre Sainte.
- Préparation d'un préavis en commun avec Mme la Municipale E. Moser-Lehr pour l'installation de "BoxUp" sur la commune (casier à ouvrir avec son téléphone mobile pour accéder à du matériel de sport mis à disposition des Founachus et visiteurs de la commune gratuitement).

Informatique

- Audit de notre infrastructure par un conseiller externe.
- Réflexion en vue de la certification «Cyber Safe».
- Formation des employés de la commune à planifier pour début 2022.

Protection civile

Nouveau commandant dès le début 2022.

AdCV

Deux associations représentent les communes vaudoise, l'UCV, la grande, et l'AdCV qui est considérée comme l'association qui défend les communes dites "riches".

Participation au groupe de travail «stratégique» sur l'avenir et le but de cette association.

Divers

Fondation Jeunesse & familles (le «Nid» ou "Le Foyer") : Projet de serre permacole, sont à la recherche de bénévoles.

M. H. Mange, Municipal

Fermeture du préavis 15/2016-2021 : Demande de crédit d'un montant de CHF 350'000.00 en vue de l'équipement de l'ensemble des bâtiments communaux d'une sécurisation électronique des accès. Daté du 4 novembre 2016 et accepté par le Conseil communal en mars 2017.

Le montant total des dépenses est de CHF 314'353.53 TTC, soit CHF 35'646.47 en dessous du budget octroyé. Les charges liées aux honoraires n'ont été dépensées qu'à hauteur de 25 % environ. Ceci provient du fait que la société Yvan Bucciol Conseils s'est retirée après avoir géré la partie des appels d'offres. L'ensemble de la gestion de projet et des travaux d'installations a ensuite ainsi été géré à l'interne. Concernant la part des divers et imprévus, il a été nécessaire d'y faire recours pour un montant total de CHF 25'302.60 TTC, en raison du remplacement des serrures électroniques de l'auberge initialement pas prévu dans le préavis précité et ceci à la suite de nombreuses pannes survenues sur l'ancien système Kaba.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Développement durable

Préavis 98/2021 pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de Châtaigneriaz : l'extinction sur la route des Arrenny et l'abaissement de l'éclairage sur le secteur chemin du Vieux-Pressoir et haut de la route de Châtaigneriaz seront effectifs au 1er février 2022. Un tout ménage a été préparé et sera distribué pour le 15 janvier 2022.

Préavis 105/2021 pour le renforcement des berges du Greny au chemin du Martinet à Commugny: les travaux urgents ont été bloqués par un des propriétaires. Suite à une expertise concernant les arbres sur la berge de la parcelle dudit propriétaire, les travaux pourront enfin être réalisés prochainement, tout en se limitant à un mur à reprendre.

Avenue de Bossey : des travaux de sécurisation vont être entrepris au niveau de l'avenue de Bossey entre les mois de janvier et de février. Il est nécessaire d'abattre 26 arbres, abattage qui a été validé par l'inspecteur forestier. Certaines quilles (troncs nus de 5 à 6 mètres) seront conservées pour la biodiversité, essentiellement pour des oiseaux et insectes.

Parc à chien: une partie de la clôture du parc à chien a été remplacée. Il n'était plus possible de réaliser des réparations correctes sur l'ancienne barrière en bois.

Energie

Toit de l'école : 700 m2 de panneaux photovoltaïques ont été installés pendant les vacances d'automne.

Rénovation de la toiture de la Salle de spectacles: les Conseillers auront l'occasion de se prononcer sur l'étude au mois de février (isolation et PV).

Centre communal: la mise en place du réseau électrique d'autoconsommation reliant les quatre bâtiments du Centre communal, c'est-à-dire la salle de spectacles, la salle de gym, l'école et son extension et le chemin des Chapelles 6, est terminée. Sa mise en route est imminente (préavis 100/21). L'autoconsommation directe montera ainsi de 10% à 24 %.

L'étude du projet d'autonomie énergétique des bâtiments du Centre communal est à un stade avancé (préavis 82/20). Les parties "électricité" et "thermique" sont terminées. Il y a maintenant lieu d'attendre la réponse du Canton à notre demande de subvention pour la partie concernant la production et le stockage d'hydrogène avant de procéder à l'étude de ce dernier volet.

Label Cité Energie: la Municipalité a décidé de relancer le processus pour l'obtention du label. Avec l'aide du mandataire externe, elle fera un bilan du statu quo de la commune en matière de durabilité afin d'améliorer certains points et d'en rajouter d'autres, ce qui devrait amener au Label courant 2023. Un exemple : l'amélioration du monitoring énergétique des bâtiments avec l'installation d'un système sur mesure a été approuvée par la Municipalité ce matin.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Route-mobilité-parking

Information concernant trois préavis ouverts :

Préavis 06/16 - Réhabilitation de la RC 1 : les travaux sont terminés et ont été inaugurés avec notamment la présence de la Conseillère d'état Mme Nuria Gorrite. Les dernières factures sont attendues pour pouvoir clôturer le préavis. La totalité du montant du préavis ne sera pas dépensée.

Préavis 91/20 - Réfection du réseau EC (Eaux Claires) au chemin des Chapelles: une dernière intervention a été effectuée afin de corriger le drain autour de la Salle de spectacles. De l'eau restait en permanence dans ce drain et s'infiltrait par l'introduction de l'alimentation d'eau potable. Toutefois, lors de l'intervention des problèmes ont été rencontrés: le drain n'était pas à l'emplacement prévu sur les plans, ni à la bonne profondeur. Les travaux ont donc été beaucoup plus importants que prévus, ce qui amènera un dépassement d'environ CHF 4'500.00 TTC du préavis. Un préavis complémentaire sera présenté prochainement au Conseil.

Préavis 99/21 - Réfection des murs en ailes du pont du chemin des Meules et la création d'un soutènement: les travaux de construction sont terminés. Deux arbres non protégés (diamètre inférieur à 30 cm) ont été abattus, leurs racines avaient créé des dégâts dans l'une des ailes. Ces derniers seront replantés plus en retrait de l'ouvrage. Encore dans l'attente des dernières factures et des plantations. Le montant estimé des dépenses engagées à ce jour hors plantations est de CHF 272'000.00 TTC pour un montant total de préavis de CHF 315'000.00 TTC.

Pistes cyclables: des pistes cyclables ont été marquées dans le sens montant sur plusieurs routes profitant de mesures d'allègements des normes de la part du Canton pour marquer toutes celles où cela était possible. Les routes qui n'ont pas été marquées sont trop étroites ou ne peuvent pas être marquées (par exemple les zones 30 km/h ne peuvent pas être marquées). Coût de l'opération: CHF 13'226.78 TTC, imputés au compte entretien des routes.

Cheminement: le cheminement situé entre le parc à chien et le parking de la Maison de Commune a été repris avec la mise en place de dalle et de bouleroue afin de sécuriser le passage des piétons. Ces travaux ont été réalisés avec notre équipe des travaux extérieurs et imputés sur le compte de l'entretien des routes. Coût de l'opération : CHF 3'146.85 TTC hors salaires de l'équipe imputés également au compte entretien des routes.

Miroirs: des miroirs seront prochainement mis en place en deux points de la commune: un au croisement Grand'Rue / rue des Canons et un au croisement route de Châtaigneriaz / chemin du Vieux Pressoir, carrefours potentiellement accidentogènes.

Contrôles de vitesse: pour donner suite à de nombreuses plaintes et un contrôle interne de la vitesse sur la route de Céligny au niveau des Chavanus, la Gendarmerie est intervenue 4 fois pour des contrôles de vitesse sur des durées allant de 1 à 2h. Il s'avère que seuls 6 véhicules ont été dénoncés avec un taux total d'infraction de 1,23%, chiffre en-dessous de la moyenne cantonale qui est de 3,69% sur la même période.

Parkings: afin de remédier au manque de place et à la problématique des voitures ventouses sur les parkings communaux, une politique de stationnement sera mise en place durant le 1^{er} semestre 2022, avec un système de macaron.

Aînés

Le repas des aînés est reporté. Les aînés recevront toutefois un présent composé de produits locaux ainsi que la première cuvée communale. 600 aînés habitent la commune et 380 colis sont à distribuer. La livraison a commencé et la Municipalité recherche des bénévoles dans l'assemblée pour aider à la livraison.

7. Nomination de deux suppléant·e-s à la commission intercommunale de l'APEJ

Mme P. Walsh, AdF et M. B. Cintas, ECDF sont nommés.

8. Préavis no 004/2021-2026 – Règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte

Mme E. Moser-Lehr, Municipale, présente le préavis et lit les conclusions.

M. S. Vaucher lit le rapport de la Commission ad'hoc.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe alors au vote et le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis no 005/2021-2026 – Legs Vulliez (demande d'autorisation d'aliénation de la parcelle N° 255 sise au lieu-dit "Les Goudons", demande d'autorisation de verser le prix de la vente à la Fondation La Clairière de Mies, demande d'autorisation de verser le montant de CHF 103'013.30 à la Fondation La Clairière de Mies)

M. H. Mange, Municipal, présente le préavis et lit les conclusions.

Mme P. Walsh de la Commission ad'hoc lit les conclusions du rapport de Commission.

M. le Président M. Stern informe que M. Th. Morisod a déposé une interpellation. Ce dernier prend la parole et demande : « Quels ont été les frais engagés par la commune dans ce dossier »?

Le Municipal en charge, M. H. Mange, répond CHF 9'978.00, entre 2012 et 2020 (CHF 7'275.00 en frais d'avocats, CHF 1'948.00 facturés par le Canton pour l'estimation de la valeur de la parcelle et CHF 755.00 de frais de route et de repas).

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. Il passe alors au vote et le préavis est accepté à la majorité avec 2 absentions.

10. Préavis no 006/2021-2026 – Budget 2022

M. le Municipal des finances L. Kilchherr présente le préavis et des éléments graphiques y relatifs concernant les charges et les produits, puis l'historique des points d'impôts pour notre commune (slides annexés). Il relève aussi la politique cantonale en matière de péréquation qui grève les comptes et le revenu locatif qui représente un équivalent de 4.5 points d'impôts et qui n'entre pas dans le calcul de la péréquation.

Il continue par dire que la Municipalité fournit des efforts pour réduire les charges, qu'elle se sent concernée par la situation financière de la commune et qu'elle montre l'exemple pour réduire les coûts.

Pour terminer, il lit les conclusions du préavis.

M. A. du Pontavice lit les remarques et les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Ch. Dutruy demande la parole. Il relève la gravité de présenter un budget avec un tel excédent de charges et que les résultats dans les comptes pourraient être plus graves. Il rappelle, pour les nouveaux Conseillers, avoir mis en garde à plusieurs reprises ces dernières années la Municipalité sur certains investissements mais il dit ne pas avoir été soutenu et s'entendait répondre qu'on ne pouvait pas arrêter d'investir. Il ne demande pas d'arrêter d'investir, mais d'être attentifs à ce que l'on fait, même s'il lit dans le rapport les termes "vigilance et attention". Pour terminer, il demande pendant combien de temps encore pourrions-nous prétendre être une commune riche avec des excédents de charges de plus de CHF 2 mios par année, serons-nous dans trois-quatre ans une commune pauvre ? Il ne l'espère pas!

A la suite d'une discussion avec la Commission des finances lors de la présentation de ce préavis, M. le Municipal L. Kilchherr informe que la Municipalité est sur la même longueur d'onde que ladite Commission. "Tant que nous n'aurons pas retrouvé une marge d'autofinancement positive, nous n'allons pas réaliser de projets qui ne seraient pas autoporteurs à plus ou moins long terme. Ni présenter aux Conseillers des projets sans retour sur investissement. Mais la valeur de la commune c'est aussi d'attirer de gros contribuables avec des infrastructures valables" continue-t-il.

"En ce qui concerne la commune dite riche, la situation peut vite basculer par l'arrivée ou le départ d'un grand contribuable et l'augmentation de la charge préélectorale qui en résulte" et cite l'exemple de la commune de Mies où tout le monde a été, pour finir, perdant, tant le canton que la commune.

Pour terminer, M. L. Kilchherr rappelle que tous les projets et/ou investissements sont soumis à autorisation par le Conseil communal, selon la Loi sur les communes.

La parole n'est plus demandée, le préavis est alors voté. Il est approuvé à la majorité, avec 4 abstentions et 1 avis contraire.

11. Préavis no 007/2021-2026 – Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

M. le Municipal des finances L. Kilchherr présente le préavis et évoque l'historique de la mise en place des plafonds d'endettement, mentionné en introduction du préavis. "Ce montant correspond au montant maximum que la commune pourrait emprunter et a été validé par l'auditeur des comptes de la commune. Augmenter un plafond d'endettement en cours de législature par une demande au Conseil d'Etat est difficile" dit le Municipal.

Il répète l'importance à retrouver une marge d'autofinancement positive et que la Municipalité étudie de nouveaux moyens, publics ou privés, pour financer certains projets. Les projets qui seront présentés ces prochaines années seront des investissements absolument nécessaires dans le patrimoine administratif ou des projets qui auront un potentiel pour l'avenir.

Pour terminer, M. L. Kilchherr lit les conclusions du préavis.

M. R. Schmoll lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. E. Baer s'adresse, en préambule, à la nouvelle assemblée et rappelle qu'elle gère l'argent du contribuable. Il formule ensuite un appel à l'extrême vigilance à la Municipalité concernant les dépenses prévues au cours de cette nouvelle législature. Il se dit très surpris que l'exécutif demande d'emblée un plafond d'endettement si élevé et aurait souhaité avoir une ventilation des investissements, ainsi que leur ordre de priorité. "En quoi consistent alors ces CHF 63 millions, de futurs emprunts, une réserve pour catastrophes naturelles, une augmentation des charges, des péréquations ?" demande l' élu. "Nous sortons d'une législature où nous avons beaucoup dépensé pour arriver à un emprunt total de CHF 36 millions, que va faire concrètement la Municipalité pour arriver à une marge d'autofinancement positive, celle-ci étant négative depuis 5 ans ?".

M. le Municipal des finances L. Kilchherr répond que la liste des projets sur laquelle la Municipalité travaille existe. "Comme déjà dit ce soir, nous n'engagerons pas d'investissements qui ne seraient pas rentables à long terme. Mais il ne faudrait pas s'autolimiter avec un plafond d'endettement bas et manquer des investissements rentables, tels que les immeubles locatifs que nous avons le bon sens de construire à l'époque. Il n'y a pas de priorité dans les investissements, elle sera définie selon les opportunités qui se présenteront" dit le Municipal. Il rappelle encore une fois que les membres du Conseil ont le dernier mot pour investir -ou non- lors de la présentation des projets, sous forme de préavis.

A quoi répond M. E. Baer qu'il est difficile pour les Conseillers de juger des préavis présentés de manière individuelle, car chaque préavis a un sens, et la vue d'ensemble manque.

Il poursuit en demandant un audit interne des emplois communaux afin d'en diminuer le nombre. Lors de la dernière législature, le personnel communal a été étoffé avec les nombreux projets et, comme il y aura moins d'investissements ou de projets à l'avenir, il y aura donc moins de travail, termine l' élu.

M. le Municipal L. Kilchherr offre de transmettre à chaque séance de Conseil le plan des investissements, annexe 4 au budget, mis à jour, ainsi que le niveau d'endettement, pour permettre un suivi sur les préavis votés.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris prend la parole concernant le nombre de collaborateurs communaux. Elle indique que l'exécution des travaux à la suite des préavis votés est assurée par des entreprises professionnelles externes à la commune. Ces travaux tels le toit de l'école ou les travaux routiers ne peuvent être exécutés par les collaborateurs communaux. Ceux-ci ont leurs tâches annuelles qui ne sont pas liées aux préavis votés. Néanmoins, un des objectifs de la Municipalité actuelle est d'avoir des équipes flexibles et permutables pour exécuter le plus possible de tâches à l'interne, par exemple la création du chemin des écoliers le long du parc à chiens, termine la Cheffe de l'exécutif.

M. S. Vaucher souhaite partager son ressenti: il entend bien que la Municipalité veut être vigilante avec les dépenses et qu'elle va se serrer la ceinture en ne développant que ce qui est nécessaire, la nouvelle Municipalité prend les choses très au sérieux et il s'en réjouit. Mais alors pourquoi devons-nous augmenter le plafond d'endettement de CHF 13-15 mios sans pour autant l'atteindre ? Il n'est pas contre le plan des investissements, mais souhaite comprendre cette augmentation.

Le Municipal L. Kilchherr répond, comme déjà dit, qu'il ne faut pas s'autolimiter, mais garder une marge de manœuvre en cas d'opportunités qui se présenteraient. Ce plafond est similaire à une ligne de crédit à la banque avec des fluctuations sans pour autant tout utiliser. "Nous nous limiterions énormément si nous passions d'un plafond de CHF 36 mios à CHF 40 mios par exemple. L'année suivante, nous serions obligés de demander une augmentation du plafond à cause de la perte comptable, sans avoir aucun projet, ceci serait contre-productif pour tout le monde. Accorder ce plafond à CHF 63 mios ne signifie pas que la Municipalité va aller à la banque demander ce montant" continue le Municipal.

Pour terminer, il invite les conseillers à partager autour d'eux la problématique de la facture sociale.

M. le Conseiller L. Deblue demande la parole. Il dit avoir des difficultés à être convaincu par ce discours. L'ancienne législature avait un plafond de CHF 48 mios tout en nous garantissant ne jamais atteindre ce montant, discours similaire à celui d'aujourd'hui. A l'heure actuelle, nous avons environ CHF 30 mios d'emprunts, ce qui représentent CHF 6 mios par an sur 5 ans, dont CHF 10 mios pour l'entretien des routes.

Au tour de M. N. Lockhart de demander la parole. Il souhaite connaître la procédure pour demander une augmentation du plafond d'endettement au Conseil d'Etat.

Le Municipal L. Kilchherr comprend l'idée. Le canton évalue la situation financière de la commune lors de la demande, mais si nous avons l'opportunité de réaliser un investissement important, tel qu'un immeuble de logement pour personnes âgées, le risque est que la demande pourrait être refusée car elle serait analysée à Lausanne "à l'aide d'un tableur xls" sans la vue d'ensemble, sans la mise en relation du patrimoine financier avec le niveau des dettes. Nous risquons aussi des discussions sans fin.

Encore une fois il rappelle que le rôle des Conseillers est d'approuver ou de refuser les demandes et que la Municipalité ne peut pas emprunter sans un préavis validé par le conseil communal.

La parole n'est plus demandée, le Président passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 10 abstentions et 2 avis contraire.

12. Rapports des délégué-e-s aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE: M. G. Allenbach résume la séance du 14 octobre 2021 (résumé annexé).

APEJ: M. Th. Morisod résume la séance du 23 novembre 2021: adoption à la majorité du règlement du conseil intercommunal amendé, adoption à la majorité d'une autorisation générale de plaider, adoption à la majorité du préavis sur l'indemnité et les vacations des conseillers, adoption à l'unanimité du budget, en hausse de 4.6% par rapport à la fusion des deux budgets ASCOT-AJET, adoption d'une proposition du conseiller M. de la Fuente de Commugny pour supprimer la taxe d'inscription au restaurant scolaire. Cette proposition est transmise au Comité de direction. La prochaine séance aura lieu le 15 mars 2022.

Région de Nyon : la prochaine séance aura lieu le 15 décembre 2021.

13. Propositions individuelles et divers

M. le Président M. Stern rappelle à l'assemblée qu'il n'est pas possible, pendant la séance du Conseil, de quitter la salle sans l'avertir afin de tenir le décompte des présences à jour pour les votes. De même pour les personnes arrivant très en retard, celles-ci ne prendront pas part aux votes.

M. Th. Morisod demande si la campagne de prospection géothermique du sous-sol qui se déroule actuellement dans les environs interviendra également à Founex ? Mme le Syndic L. Kunz-Harris répond que notre commune n'a pas été sollicitée et qu'elle s'en informera auprès de ses collègues lors de la prochaine Assemblée des Syndics qui aura lieu le 16 décembre prochain.

M. S. Vaucher souhaite savoir si le parc à chien est définitivement attribué aux chiens et si la commune pourrait intervenir pour éliminer les mauvaises odeurs d'urine ?

Il continue par saluer l'excellente initiative de la Municipalité concernant l'installation d'une "BoxUp" et demande si l'installation d'un terrain multisports au centre du village sera étudiée à la même occasion ?

Concernant le terrain multisports, non, répond la Cheffe de l'exécutif, le budget ne serait pas du tout le même, l'idée de la BoxUp est de profiter des installations existantes sans grand investissement.

Concernant le parc à chiens, répond le Municipal M. H. Mange, l'utilisation actuelle est provisoire, dans l'attente d'un projet sur cette parcelle en zone village. Quant aux odeurs, celles-ci devraient disparaître avec la météo hivernale et les pluies, termine-t-il.

M. Th. Morisod a été informé du futur changement d'horaires du local de vote dès l'année prochaine et invite la Municipalité à communiquer à ce propos. Il passe ensuite aux élections cantonales qui se dérouleront en mars prochain et demande que la Municipalité soit attentive à l'affichage sauvage.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, M. Stern, lève la séance à 20h55.

Founex, le 20 décembre 2021.

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Carole Jeanclaude



COMMUNE DE FOUNEX
CONSEIL COMMUNAL
LEGISLATURE 2021 - 2026

Annexes au procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

FINANCES

- Retour sur péréquation et facture sociale définitive de 2020: **189'000.— de boni en 2021**
- Mise en place d'un système de **contrôle interne**, révision externe plus importante ainsi que révision **intermédiaire** le 16 décembre 2021
- Dépôt d'un **recours contre la facture sociale** 2019....et 2020 en compagnie d'autres communes de la région
- Discussion entre les responsables des finances des communes de **Terre Sainte**
 - Taux d'imposition
 - Plafond d'endettement
 - SOS Communes
 - Actions communes et échanges futurs
- Rencontres des différents **prestataires** (banques, intermédiaires financiers, etc..) afin de discuter de futures collaborations
- Résultat projeté pour le moment en 2021 à **2.1mios de perte** (vs 2.8 budgété)

1

SPORTS

- Participation aux **Assises du Sport Vaudois**, 1^{ère} du nom à Lausanne, rencontres avec des interlocuteurs potentiels au niveau du canton
- Participation au groupe de travail mettant en place une charte et des règles régissant la distribution des **subventions** par le pot commun des Communes de Terre Sainte
- Préparation d'un préavis en commun avec Emmanuelle Moser-Lehr pour l'installation de «**BoxUp**» sur la Commune (matériel de sport mis à disposition des founachus et visiteurs de la Commune)



2

INFORMATIQUE

- Audit de notre **infrastructure** par notre conseiller externe
- Réflexion en vue de la certification «**Cyber Safe**»
- **Formation** des employés de la Commune à planifier pour début 2022

PROTECTION CIVILE

- Nouveau **commandant** à partir du début 2022

AdCV

- Participation au groupe de travail «**stratégique**» sur l'avenir de cette association

3

AUTRES

- **Fondation Jeunesse & familles (le «Nid»)**
 - Projet de serre permacole retenu dans les actions de «**Tout est possible**» de la RTS



Recherchons bénévoles!

L'action de solidarité *Tout est possible!* menée par la RTS et les Radios Régionales Romandes a retenu le projet de construction d'une serre dans le jardin permacole du *foyer de Founex*. L'opération vise à mettre en relation des associations et des personnes prêtes à donner de leur temps pour les aider à réaliser leur projet entre le 11 et le 17 décembre 2021. Pour ériger sa serre, la FJF recherche des personnes actives dans le domaine de la menuiserie ou de la charpente ou encore possédant l'âme bricoleuse.

Intéressé-e? *Proposer son aide en tant que bénévole*

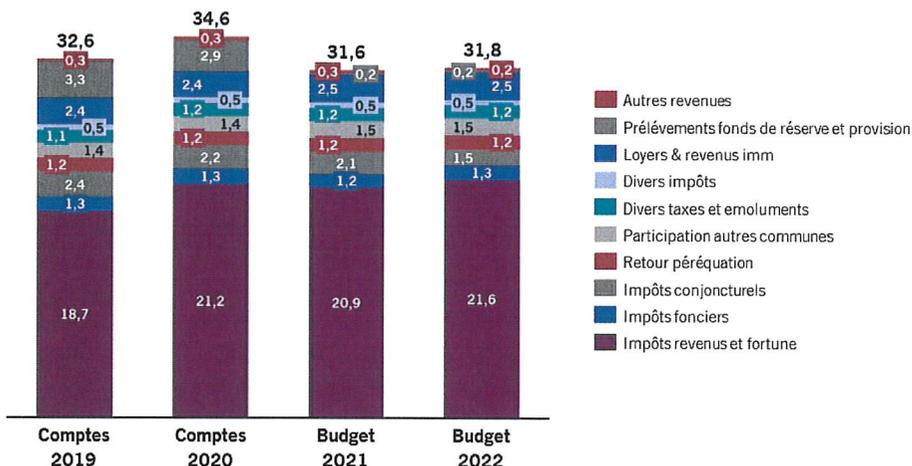
Le mercredi 8 décembre, Séverine Peccatus, directrice générale de la FJF, était au micro de Jean-Marc Richard sur RTS-La 1ère pour présenter la fondation et son projet. Des représentantes des associations *OSE Thérapies*, *TOIT POUR TOUS*, *Tout est Possible* et *Handynamique* ont également présenté leurs projets durant l'émission. *Ecouter l'intervention de Séverine Peccatus (dès la 8ème minute).*

<https://www.fjfnet.ch/news/recherchons-benevoles/>

4

BUDGET (Préavis 06/2021-2026)

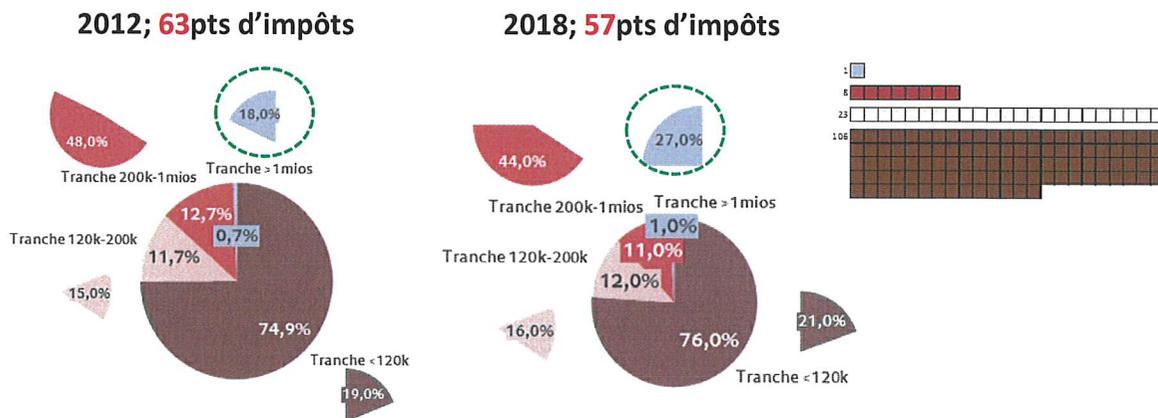
REVENUS



5

BUDGET (Préavis 06/2021-2026)

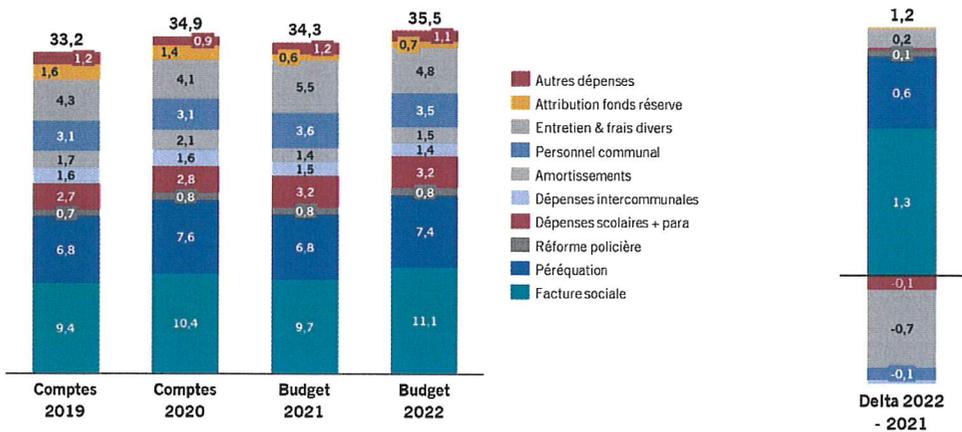
REVENUS des impôts par tranche de revenu



6

BUDGET (Préavis 06/2021-2026)

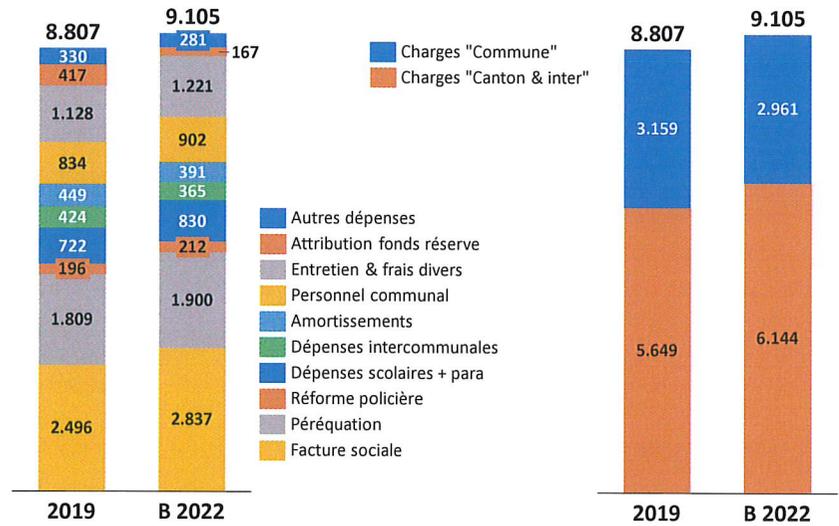
CHARGES



7

BUDGET (Préavis 06/2021-2026)

CHARGES par habitant



8

BUDGET (Préavis 06/2021-2026)

La CVCI - Evénements - Nos formations - Services - Politique - Etudes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FISCALITÉ / FINANCE / COMPTABILITÉ

Baromètre fiscal vaudois - Le canton de Vaud à la traîne en matière de fiscalité des personnes physiques

09 novembre 2021

Communiqué de presse - Le canton de Vaud a réduit le taux d'imposition sur le revenu de 14% depuis 2019. Avec la mise en place de la réforme RFFA en 2020, le canton de Vaud a perdu en attractivité en matière de fiscalité des entreprises.

PULLY (VD)

Facture sociale: la Ville retient 10 millions de francs

Comme l'an dernier, les autorités de Pully ont décidé de ne pas verser le 4e acompte, afin de protester contre la répartition entre canton et commune.

Perroy fait recours contre la facture sociale

Une rentrée extraordinaire d'impôts en 2020 a fait exploser les charges péréquatives. La commune s'oppose à la méthode de calcul qui ne prend pas en compte que la rentrée concernait une période allant de 2009 à 2017.

Nyon (District)

Jocelyne Laurent
15 oct. 2021, 17:24 / Maj. le 16 oct. 2021 à 17:24

«C'est la démonstration que le Canton se fout de nous!» Le député Didier Lohri n'est pas connu pour sa langue de bois, mais il est rarement aussi vindicatif. L'ancien syndic de Bassins, très actif sur le front de la réforme de la facture sociale, n'est pas le seul à dégommer la gestion du Canton sur cette problématique.

«Il est vrai qu'on se moque un peu de nous», a dit avec plus de délicatesse Claudine Wyssa, présidente de l'Union des communes vaudoises (UCV).

Communes: l'accord conclu en août 2020, qui prévoit un assouplissement de la facture sociale en faveur des communes à partir de 2021. Le texte prévoit que le



Monsieur, le Président et Mesdames et Messieurs du bureau
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Lors de la réunion du 14 octobre 2021 nous avons abordé les points
suivants :

Préavis N°228/2021

Une demande d'autorisation générale d'acquisition et d'aliénation
d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Une demande d'autorisation générale de statuer n'excédant pas chf 30'000
par poste de budget.

Une demande d'autorisation générale de plaider.

Une demande d'autorisation générale d'engager des travaux d'un montant
inférieur à chf 50'000.

Tous ces points sont pour la législature 2021-2026

Le Conseil intercommunal des SITSE décide d'approuver les points ci
dessus tel que présentés par le Comité de direction

Préavis N° 229/2021

Concerne une demande d'autorisation générale de placement des fonds
disponibles de la trésorerie de l'association des SITSE auprès des divers
établissements bancaires suisses agréés selon l'article 44 de la LC

Le Conseil intercommunal des SITSE décide d'approuver les points ci
dessus tel que présentés par le Comité de direction

Préavis N° 230/2021 relatif au budget.

Budget divisé en 4 parties qui prévoit une perte de chf 316'576

frais administratifs sont en ligne avec ceux du budget 2021

exploitation de la step but épuration perte de chf 101'762.50

exploitation réseau des collecteur perte de chf 208'563.50

exploitation des eaux potables bénéfice de 2'750 chf

Le Conseil intercommunal des SITSE décide d'approuver le budget de
l'année 2022 tel que présenté par le Comité de direction

Préavis 231/2021

Relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de chf
15'000 au projet « écoles bleues » dans le district de Chitwan au Nepal.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide

D'autoriser le Comité de direction à renouveler notre soutien financier à

auteur de chf 15'000 au projet « écoles bleues » école secondaire de Janipriya<au Nepal.

2de l'autoriser à utiliser le fond de réserve « l'eau bien public »(compteN°9'282.04)

A titre indicatif le montant du fond de réserve se monte à ce jour à chf 43'089

Préavis232/2021

Relatif à une demande de crédit de CHF 85'000 TTC pour l'étude d'avant-projet d'ouvrage permettant la mise en conformité du collecteur d'eaux claires et du cours d'eau du Merderet à Founex.

Avant-projet montant déjà dépensé chf 34'054

montant total chf 85'000

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement il sera amorti sur une durée de 30 ans maximum

Le Conseil intercommunal des SITSE décide

D'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus

2De lui octroyer à cette effet un crédit de chf 85'000 TTC

3 De l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire

4 de l'autoriser à amortir ce montant sur 30 ans maximum



Georges Allenbach

résumé séance 14 octobre 2021